Aéroport de Québec inc. États financiers au 31 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
État du résultat global	5
État des variations des actifs nets	6
État des flux de trésorerie	7
État de la situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 36



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton s.E.N.C.R.L. Bureau 200 140, Grande Allée Est Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux administrateurs de Aéroport de Québec inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Aéroport de Québec inc. (ci-après l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états du résultat global, des variations des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Membre de Grant Thornton International Ltd

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Québec Le 19 février 2020

NA 121 2 0

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A119912

Aéroport de Québec inc. État du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2040
		2018
— • • • •	\$	\$
Produits	45 400 540	40.040.744
Atterrissage et aérogare	15 130 513 26 804 881	13 642 714 26 835 102
Frais d'améliorations aéroportuaires Concessions	4 308 004	3 902 714
Locations	2 894 787	2 747 374
Stationnements	6 549 157	6 884 276
Services et recouvrements	7 676 911	7 071 475
Sûreté et sécurité	5 255 264	4 945 950
Autres produits	7 884	589 272
	68 627 401	66 618 877
Charges		
Charges au titre des avantages du personnel (note 13)	17 140 626	15 144 320
Loyer	4 276 662	4 134 994
Biens et services	19 485 356	18 228 818
En-lieu de taxes (note 16)	5 675 106	2 820 471
Amortissement des immobilisations corporelles	15 217 150	14 342 347
Amortissement des produits reportés afférents		(- (- (- (- (- (- (- (- (- (- (- (- (- (
aux immobilisations corporelles	(3 514 986)	(3 431 601)
Perte de valeur des actifs financiers (note 17)	24 000	75 012
Autres charges	12 724	
	58 316 638	51 314 361
Résultat opérationnel	10 310 763	15 304 516
Produits financiers (note 16)	1 701 980	1 536 473
Charges financières (note 16)	(6 627 092)	(5 690 790)
Résultat net	5 385 651	11 150 199
Autre élément du résultat global		
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite		
à prestations définies	25 400	(57 800)
Résultat global	5 411 051	11 092 399

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Aéroport de Québec inc. État des variations des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

		Cumul de l'autre	
	Résultats cumulés	élément du résultat global	Total des actifs nets
	\$	\$	\$
Soldes au 1er janvier 2019	138 999 760	(2 487 900)	136 511 860
Résultat net	5 385 651		5 385 651
Réévaluation du passif net au titre du régime		25 400	25 400
de retraite à prestations définies		25 400	25 400
Résultat global			<u>5 411 051</u>
Soldes au 31 décembre 2019	144 385 411	(2 462 500)	141 922 911
Soldes au 1er janvier 2018	127 849 561	(2 430 100)	125 419 461
Résultat net	11 150 199		11 150 199
Réévaluation du passif net au titre du régime		(== aaa)	()
de retraite à prestations définies		(57 800)	(57 800)
Résultat global			11 092 399
Soldes au 31 décembre 2018	138 999 760	(2 487 900)	136 511 860

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Aéroport de Québec inc. État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	5.005.05 4	44 450 400
Résultat net Éléments hors caisse	5 385 651	11 150 199
Amortissement des immobilisations corporelles	15 217 150	14 342 347
Amortissement des coûts de transaction	83 695	83 695
Amortissement des produits reportés afférents		00 000
aux immobilisations corporelles	(3 514 986)	(3 431 601)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	12 724	(47 265)
Passif net au titre du régime de retraite à prestations définies	(42 823)	(55 077)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 19)	(197 297)	1 333 878
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	16 944 114	23 376 176
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(18 612 797)	(120 272 391)
Encaissements de dépôts à terme	47 477 856	135 527 117
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(42 883 371)	(52 327 251)
Cessions d'immobilisations corporelles	3 000	47 265
Effets à recevoir	475 400	(542 452)
Encaissement des effets à recevoir	175 162	142 096
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(13 840 150)	(37 425 616)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts	(2 250 000)	(2 250 000)
Encaissements des subventions à recevoir	2 701 295	14 802 662
Remboursement de l'obligation locative	(444 577)	(421 882)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	6 718	12 130 780
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	3 110 682	(1 918 660)
Encaisse au début	3 762 911	5 681 571
Encaisse à la fin	6 873 593	3 762 911

Au cours de l'exercice, l'entité a versé des intérêts totalisant 12 601 438 \$ (12 945 290 \$ en 2018) et a encaissé des intérêts totalisant 3 291 016 \$ (4 005 337 \$ en 2018).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Aéroport de Québec inc. État de la situation financière

au 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
Courants		
Encaisse	6 873 593	3 762 911
Dépôts à terme (note 17)	38 443 458	63 008 517
Débiteurs (note 6)	6 245 930	5 968 258
Subventions à recevoir (note 7)	6 926 972	6 716 066
Effets à recevoir (note 17)	155 592	153 204
Fournitures en stock	1 588 803	1 439 884
Frais payés d'avance	742 590	1 008 826
	60 976 938	82 057 666
Non courants		
Dépôts à terme (note 17)	42 198 359	46 498 359
Effets à recevoir (note 17)	2 044 602	2 222 152
Subventions à recevoir (note 7)	35 517 673	42 444 646
Immobilisations corporelles (note 8)	465 782 783	443 374 112
	545 543 417	534 539 269
	606 520 355	616 596 935
PASSIF		
Courants		
Créditeurs (note 9)	19 445 821	25 420 436
Produits reportés	1 044 506	996 190
Dépôts de clients	91 579	283 285
Emprunts (note 11)	6 336 972	6 252 028
Obligation locative	437 138	437 138
	27 356 016	33 389 077
Non courants Créditeurs (note 9)	1 322 613	415 430
Emprunts (note 11)	318 486 179	324 739 456
Obligation locative	484 767	929 344
Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 12)	115 845 015	119 372 745
Dépôts de clients	592 614	660 560
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 13)	510 240	578 463
	437 241 428	446 695 998
	464 597 444	480 085 075
ACTIFS NETS Résultats cumulés et cumul de l'autre élément du résultat global	141 922 911	136 511 860
resultate surraines of surraines reacte cierronical an resultat giobal	606 520 355	616 596 935
		010 000 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Jean-Claude L'Abbé Président du conseil d'administration Thom Skinner, CPA, CA Président du comité d'audit

au 31 décembre 2019

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Aéroport de Québec inc. (AQi), régie en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, est une entité sans capital-actions et à but non lucratif exonérée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est responsable de la gestion, de l'exploitation, de l'entretien et du développement de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec (« YQB ») en vertu d'un bail foncier signé le 27 octobre 2000 avec le Gouvernement du Canada, dont la durée est de 60 ans avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de 20 ans.

Le siège social de AQi est situé au 505, rue Principale, Québec (Québec) G2G 0J4.

2 - GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de AQi ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de AQi.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été approuvés le 19 février 2020 par le conseil d'administration, qui a également approuvé leur publication.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Généralités

Les états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées dans les IFRS en vigueur au 31 décembre 2019. Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

Un sommaire des normes, modifications et interprétations des IFRS publiées, dont certaines sont en vigueur et d'autres ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas été adoptées par anticipation, est présenté à la note 4.

Fournitures en stock

Les fournitures en stock sont évaluées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque AQi devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

au 31 décembre 2019

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

À l'exception des créances clients qui ne comportent pas une composante financement importante et qui sont évaluées au prix de transaction selon l'IFRS 15, tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Pour les périodes considérées, tous les actifs financiers de AQi sont classés dans la catégorie au coût amorti.

Le classement dépend à la fois du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers, à l'exception de la perte de valeur sur les créances clients, qui est présentée dans les biens et services.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant. L'actualisation est omise si son effet n'est pas significatif. L'encaisse, les dépôts à terme, les créances clients, les intérêts courus à recevoir, les subventions à recevoir et les effets à recevoir font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les créances clients, les intérêts courus à recevoir et les effets à recevoir doivent être soumis aux dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9, *Instruments financiers*. Le modèle des pertes de crédit attendues, lequel utilise davantage d'informations de nature prospective, est utilisé. Pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues, AQi doit tenir compte de plusieurs informations, notamment des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

AQi utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les créances clients, les intérêts courus à recevoir et les effets à recevoir, ainsi que pour inscrire la correction de valeur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. AQi se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

au 31 décembre 2019

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

AQi évalue la dépréciation des créances clients sur une base collective puisqu'elles partagent des caractéristiques relatives au risque de crédit, étant donné qu'elles sont regroupées selon le nombre de jours écoulés depuis le moment où elles sont en souffrance. Se reporter à la note 17 pour une analyse détaillée de la façon dont les dispositions en matière de dépréciation d'IFRS 9 sont appliquées.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction.

Les passifs financiers de AQi comprennent les fournisseurs, les intérêts courus à payer, les dépôts de clients et les emprunts. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières.

Contrats de location

Comme il est décrit à la note 4, AQi a appliqué l'IFRS 16, Contrats de location, selon l'approche rétrospective modifiée et, par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée, ce qui signifie qu'elle est encore présentée conformément aux dispositions d'IAS 17, Contrats de location, et d'IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location.

Méthode comptable s'appliquant depuis le 1er janvier 2019

Contrats de location de AQi conclus en tant que preneur

AQi apprécie si tout contrat conclu est ou contient un contrat de location. Un contrat de location est défini comme étant un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Évaluation et comptabilisation des contrats de location conclus en tant que preneur

À la date de début du contrat de location, AQi comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative à l'état de la situation financière. L'actif au titre de droits d'utilisation est évalué au coût diminué de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend le montant initial de l'obligation locative, les coûts directs initiaux engagés par AQi, s'il y a lieu, une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien à la fin du contrat de location et, le cas échéant, les paiements de loyers versés avant la date de début du contrat de location, déduction faite de tout avantage incitatif reçu. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent si celle-ci est plus courte.

À la date de début, AQi évalue l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux, ou, sinon, au taux d'emprunt marginal de AQi. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux (comme les paiements de loyers fondés sur un pourcentage des produits de AQi) ne sont pas pris en compte dans l'évaluation initiale de l'obligation locative et de l'actif.

au 31 décembre 2019

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'obligation locative et l'actif au titre de droits d'utilisation sont révisés pour tenir compte de tout événement entraînant une réévaluation ou une modification du contrat de location.

AQi a choisi de se prévaloir des mesures de simplification permises pour comptabiliser les contrats à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Par conséquent, plutôt que de comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative, les paiements liés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges à l'état du résultat global de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

À l'état de la situation financière, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été inclus dans les immobilisations corporelles et sont classés de la même manière que les immobilisations corporelles. Les obligations locatives sont présentées distinctement à titre d'obligations locatives.

Contrats de location de AQi conclus en tant que bailleur

La méthode comptable de AQi aux termes d'IFRS 16 est la même que celle appliquée lors de l'établissement des états financiers de la période comparative.

À titre de bailleur, AQi classe ses contrats de sous-location soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

Un contrat est classé à titre contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer la quasitotalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif au titre de droits d'utilisation sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Dans ce dernier cas, les loyers de locaux pour bureaux et les loyers de terrains sont constatés linéairement sur la durée des baux correspondants.

Méthode comptable s'appliquant avant le 1er janvier 2019

Contrats de location de AQi conclus en tant que preneur

Contrats de location-financement

La direction fait preuve de jugement lors de la prise en compte de la substance d'un contrat de location afin de déterminer si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué est transférée. Les facteurs clés pris en compte comprennent la durée du contrat en comparaison avec la durée de vie économique de l'actif, la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location par rapport à la juste valeur de l'actif et le fait que AQi obtienne ou non la propriété de l'actif au terme de la durée du contrat de location.

Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages est conservée par le bailleur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

au 31 décembre 2019

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contrats de location de AQi conclus en tant que bailleur

Les loyers de locaux pour bureaux et les loyers de terrains sont constatés linéairement sur la durée des baux correspondants.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures, le cas échéant. Le coût inclut les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif et les coûts de démantèlement ou d'enlèvement de l'actif.

Les immobilisations corporelles en cours sont transférées à leur catégorie respective seulement quand elles sont prêtes à être mises en service, soit quand l'actif est en place, les conditions sont réunies et la direction estime que l'actif peut être exploité comme prévu.

AQi capitalise au coût des immobilisations corporelles les intérêts sur ses emprunts ainsi que les frais accessoires, jusqu'à ce que la direction estime que l'immobilisation corporelle y afférente est prête à être mise en service.

Les parties d'un investissement dont le coût est significatif par rapport à l'ensemble de l'investissement total sont amorties séparément quand la vie utile de ces parties diffère de la vie utile de l'ensemble de l'investissement.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

	Périodes
Bâtiments	3, 8, 10, 15, 25 et 40 ans
Améliorations locatives	5 et 15 ans
Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	3, 8, 15, 25 et 40 ans
Machinerie et équipement	
Aérogare	3, 5, 10 et 25 ans
Salle de bagages	5, 10 et 25 ans
Autres	5, 10, 15 et 25 ans
Équipement informatique	3, 5, 7 et 10 ans
Matériel roulant, mobilier et agencements	5, 10 et 20 ans

Dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation, les durées d'utilité attendues sont déterminées en fonction des autres actifs similaires détenus ou de la durée du contrat de location, si cette dernière est plus courte.

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont inscrites aux livres lorsqu'il existe une assurance raisonnable que AQi a satisfait aux exigences des ententes et que l'encaissement est probable. Les subventions sont inscrites au passif et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles s'y rattachant.

Les estimations importantes à l'égard de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité sont revues au besoin, mais au moins une fois l'an.

au 31 décembre 2019

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le gain ou la perte résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat dans les autres produits ou dans les autres charges.

Test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'une immobilisation corporelle excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs et elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Toutes les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif excède sa valeur comptable.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits dans le coût de l'actif pendant la période nécessaire pour préparer l'actif en vue de son utilisation.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et sont présentés dans les charges financières (se reporter à la note 16).

Constatation des produits des activités ordinaires

Pour déterminer si elle doit comptabiliser des produits des activités ordinaires, AQi suit les cinq étapes suivantes :

- 1. Identification du contrat conclu avec un client;
- Identification des obligations de prestation;
- 3. Détermination du prix de transaction;
- 4. Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation;
- 5. Comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies (ou à mesure qu'elles sont remplies).

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou de la contrepartie à recevoir pour les biens vendus et les services fournis, excluant les taxes de vente, les rabais et les remises.

au 31 décembre 2019

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les produits provenant des activités aéroportuaires, composés surtout des droits d'atterrissage et des redevances générales d'aérogare, sont gagnés principalement auprès des sociétés aériennes et sont constatés selon les atterrissages.

Les produits relatifs aux frais d'améliorations aéroportuaires, les produits de services et recouvrements et les produits de sûreté et sécurité sont basés sur le nombre de passagers embarqués par les sociétés aériennes. Ces produits sont comptabilisés au moment des embarquements.

Les loyers provenant des concessionnaires sont comptabilisés linéairement sur la durée des baux et, dans certains cas, sont calculés en pourcentage des ventes des concessionnaires, sujets à des loyers minimaux garantis.

Les produits de stationnements sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits d'intérêts sont constatés, lorsque gagnés, d'après le nombre de jours de détention du placement.

Avantages postérieurs à l'emploi et avantages du personnel à court terme

Depuis la privatisation de AQi le 1er novembre 2000, cette dernière offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite à cotisations définies. Les employés qui étaient en poste au moment de la privatisation participent à un régime à prestations définies.

Le régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel AQi verse des cotisations définies à une entité indépendante. AQi n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. Les contributions au régime sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants des membres du personnel sont reçus.

Le régime à prestations définies dont AQi est le promoteur détermine le montant que recevra un membre du personnel à titre de prestations de retraite en fonction de la durée du service et du salaire de fin de carrière. AQi conserve l'obligation juridique de verser les prestations même lorsque des actifs destinés au financement du régime à prestations définies ont été mis de côté.

AQi comptabilise ses obligations découlant de son régime à prestations définies ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, AQi a adopté les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, avec projections de salaires, à partir des hypothèses les plus probables de la direction, notamment la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés;
- La charge de l'exercice relativement au coût des prestations définies est comptabilisée en résultat net pour la portion relative au coût des services et aux intérêts nets sur le passif net au titre du régime de retraite à prestations définies, et en autres éléments du résultat global pour la portion relative aux réévaluations du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies. Les réévaluations comprennent les écarts actuariels et toute variation de l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant.

au 31 décembre 2019

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les créditeurs et sont évalués au montant non actualisé que AQi s'attend à payer en raison des droits inutilisés.

Provisions et passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de AQi et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux charges estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que AQi a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

4 - NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES OU RÉVISÉES

Nouvelle norme adoptée le 1er janvier 2019

IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et trois interprétations connexes, ce qui parachève le projet à long terme du Conseil des normes comptables internationales (IASB) sur la comptabilisation des contrats de location. Les contrats de location sont maintenant constatés à l'état de la situation financière sous la forme d'un actif au titre de droits d'utilisation et d'une obligation locative.

Lors de l'adoption d'IFRS 16, AQi a appliqué la nouvelle définition du contrat de location à tous ses contrats en cours à la date de transition selon la méthode rétrospective modifiée, selon laquelle le retraitement de l'information financière des périodes comparatives n'est pas exigé. AQi a évalué l'incidence de cette nouvelle norme sur le bail conclu avec Transports Canada. Il n'y a aucune incidence sur les états financiers en ce qui concerne la comptabilisation de ce bail, car les paiements de loyer sont établis en fonction d'un pourcentage des produits de AQi. De ce fait, les charges continueront d'être comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

Lors de la transition, dans le cas de contrats de location précédemment comptabilisés à titre de contrats de location simple qui ont une durée restante de moins de 12 mois et dans le cas de contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur, AQi s'est prévalue des exemptions facultatives lui permettant de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation, mais de comptabiliser plutôt la charge locative de manière linéaire sur la durée restante du contrat de location.

au 31 décembre 2019

4 - NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES OU RÉVISÉES (suite)

Dans le cas des contrats de location précédemment classés comme des contrats de location-financement, l'actif au titre de droits d'utilisation et l'obligation locative sont évalués à la date de première application aux mêmes montants que ceux établis aux termes d'IAS 17 immédiatement avant la date de première application. À cette date, la valeur nette de l'actif au titre de droits d'utilisation était de 1 195 740 \$ et celle de l'obligation, de 1 366 482 \$. L'actif est classé dans les immobilisations corporelles dans le regroupement de l'équipement informatique. Aucun ajustement n'a été comptabilisé dans les actifs nets d'ouverture.

Au moment de la transition à IFRS 16, le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives comptabilisées aux termes d'IFRS 16 était de 4,01 %.

AQi a également évalué l'incidence de cette norme pour ses contrats de sous-location portant sur les terrains qu'elle loue auprès de Transports Canada. Elle a conclu qu'il n'y avait pas d'incidence à comptabiliser au moment de l'adoption de la norme, puisque les contrats de sous-location continuent d'être classés comme des contrats de location simple.

Modification comptable future

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais elles ne sont pas encore en vigueur, et AQi ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de AQi au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Les nouvelles normes, modifications et interprétations des normes existantes qui n'ont pas été adoptées par anticipation ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers de AQi.

5 - JUGEMENTS IMPORTANTS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS

Jugements importants de la direction dans l'application de méthodes comptables

Lors de la préparation des états financiers, la direction pose des hypothèses, porte des jugements et effectue des estimations quant à la reconnaissance et à la mesure des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats futurs sont susceptibles d'être différents de ces hypothèses et estimations, et ils seront rarement exactement les mêmes dans la réalité. Ces jugements, hypothèses et estimations sont décrits ci-dessous.

Incertitude relative aux jugements, hypothèses et estimations

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

au 31 décembre 2019

5 - JUGEMENTS IMPORTANTS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS (suite)

Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

Durées d'utilité des actifs amortissables :

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de clôture en fonction de l'utilité prévue de ces actifs. Les valeurs comptables sont détaillées à la note 8. Les résultats réels peuvent toutefois être différents dans les faits, et ce, pour diverses raisons, telles qu'une usure prématurée, une capacité insuffisante, des changements réglementaires, etc.

- Passif au titre du régime de retraite à prestations définies :

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies avec le soutien d'actuaires indépendants. Le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation des taux standards d'inflation et de mortalité, ainsi que des futures augmentations de salaire.

Provision pour pertes de crédit attendues :

La direction doit user de son jugement dans l'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues en se basant notamment sur l'âge des comptes en souffrance, sur la capacité actuelle des débiteurs à payer, sur l'historique des paiements des débiteurs, sur les conditions générales de l'économie ou de l'industrie dans laquelle ces derniers évoluent et sur des informations prospectives.

Provisions et passifs éventuels :

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ce passif implique des jugements et des estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations.

En-lieu de taxes :

La direction doit user de son jugement dans l'établissement de la charge d'en-lieu de taxes en se basant notamment sur des rapports d'évaluateurs indépendants pour établir l'évaluation foncière estimative du nouveau terminal et ainsi pouvoir calculer la charge. Le résultat réel pourrait différer en raison d'une évaluation foncière finale différente de celle estimée.

Jugements posés relativement aux méthodes comptables appliquées

- Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients :

La direction a usé de son jugement pour déterminer si la présentation des produits de frais d'améliorations aéroportuaires devrait se faire au brut ou au net des frais de gestion chargés par les compagnies aériennes. L'un des éléments qui renforcent la position de AQi est que le contrat de services est conclu avec les compagnies aériennes et non avec les passagers, la direction juge donc que le montant qu'elle s'attend à recevoir est bien le montant net des frais de gestion, et non le montant brut payé par les passagers. La présentation au net est donc celle qui est jugée la plus pertinente dans ces circonstances.

au 31 décembre 2019

6 - DÉBITEURS		
	2019	2018
	\$	\$
Courants		
Créances clients, montant brut	5 286 172	4 950 973
Provision pour pertes de crédit attendues	(180 294)	(325 421)
Créances clients, montant net	5 105 878	4 625 552
Intérêts courus à recevoir	1 140 052	1 123 594
Taxes à la consommation à recevoir		219 112
_	6 245 930	5 968 258

Tous les montants sont encaissables à court terme. La valeur comptable nette des créances clients et des intérêts courus à recevoir est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

7 - SUBVENTIONS À RECEVOIR

AQi a obtenu des subventions de 36 245 589 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de l'aérogare terminés en 2008. De ce montant, une subvention de 15 000 000 \$ est attribuée au remboursement des obligations de série B. Au 31 décembre 2019, un montant de 12 500 000 \$ (11 500 000 \$ en 2018) a été versé directement par le subventionneur à cet égard. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 4,77 % et est applicable en réduction de la dette par versements trimestriels de 250 000 \$ jusqu'en avril 2022.

AQi a également obtenu une subvention de 50 000 000 \$ pour la réalisation des travaux d'agrandissement et de réfection de l'aérogare. Cette subvention sert à rembourser les obligations de série D. Au 31 décembre 2019, un montant de 12 895 355 \$ (9 893 327 \$ en 2018) a été versé directement par le subventionneur à l'égard de ces obligations. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 2,8 % et est applicable en réduction de la dette par versements trimestriels de 1 023 419 \$ jusqu'en mai 2030.

De plus, AQi a obtenu des subventions totalisant 54 329 228 \$ (ajustement en diminution de 12 744 \$ en 2019; 3 461 654 \$ en 2018; 16 466 868 \$ en 2017; 8 011 666 \$ en 2016; 5 279 074 \$ en 2015; 10 243 425 \$ en 2014; 10 879 285 \$ en 2013) pour financer la construction de certains projets. De ces montants, une somme totale de 51 489 228 \$ (2 701 295 \$ en 2019; 14 802 662 \$ en 2018; 6 591 596 \$ en 2017; 7 953 674 \$ en 2016; 9 586 232 \$ en 2015; 3 637 899 \$ en 2014; 6 215 870 \$ en 2013) a été encaissée.

Les subventions encaissées et celles à recevoir sont comptabilisées sous la rubrique « Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles ».

Aéroport de Québec inc. Notes complémentaires au 31 décembre 2019

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Bâtiments et améliorations locatives	Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	et équi- pement	Équipement infor-	Matériel roulant	Mobilier et agen- cements	Projets en cours	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er janvier 2019 Acquisitions et	129 779 401	127 856 913	44 257 501	16 934 034	15 583 492		205 793 364	544 637 812
reclassements Cessions et	148 400 776	15 739 624	46 696 448	11 035 948	29 990	4 873 429	(189 134 670)	37 641 545
radiations						(38 955)		(38 955)
Solde au 31 décembre 2019 Amortissement	278 180 177	143 596 537	90 953 949	27 969 982	15 613 482	9 267 581	16 658 694	582 240 402
cumulé Soldo ou								
Solde au 1er janvier 2019 Amortissement	27 033 523 4 338 919	27 120 410 5 134 201	23 022 766 2 418 488	12 269 186 1 996 375	8 086 130 1 120 514	3 731 685 208 653		101 263 700 15 217 150
Cessions et radiations						(23 231)		(23 231)
Solde au 31 décembre 2019	31 372 442	32 254 611	25 441 254	14 265 561	9 206 644	3 917 107		116 457 619
Valeur comptable	31 372 442	32 234 011	23 441 234	14 203 301	3 200 044	3 317 107		110 437 013
au 31 décembre 2019	246 807 735	111 341 926	65 512 695	13 704 421	6 406 838	5 350 474	16 658 694	465 782 783
								100 102 100
		Pistes, chaussées						
	Bâtiments et		Machinerie et	Équipement		Mobilier		
	améliorations locatives	surfaces pavées	équi- pement	infor- matique	Matériel roulant	et agen- cements	-	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
Coût Solde au 1er janvier 2018	129 554 801	125 204 300	43 410 303	14 841 120	13 988 259	4 373 051	167 340 415	498 712 249
Acquisitions et			43 4 10 303	14 041 120			107 340 413	490 / 12 249
reclassements Cessions et	224 600	2 652 613	847 198	2 092 914	1 818 131	60 056	38 452 949	46 148 461
radiations					(222 898)			(222 898)
Solde au 31 décembre 2018	129 779 401	127 856 913	44 257 501	16 934 034	15 583 492	4 433 107	205 793 364	544 637 812
Amortissement cumulé								
Solde au 1er janvier 2018	23 209 867	22 050 769	20 734 079	10 567 715	7 225 462	3 356 359		87 144 251
Amortissement	3 823 656	5 069 641	2 288 687	1 701 471	1 083 566	375 326		14 342 347
Cessions et radiations					(222 898)			(222 898)
Solde au	07.000.505	07.400.445	00.000.700	40.000.405	-	0.701.00=	· 	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
31 décembre 2018 Valeur comptable	27 033 523	27 120 410	23 022 766	12 269 186	8 086 130	3 731 685	. —————————————————————————————————————	101 263 700
au 31 décembre 2018	102 745 878	100 736 503	21 234 735	4 664 848	7 497 362	701 422	205 793 364	443 374 112

au 31 décembre 2019

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Un montant net de 4 416 432 \$ (5 194 359 \$ en 2018), représentant des intérêts sur les emprunts et sur les dépôts à terme au cours de la période de construction, a été inscrit au coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice.

Le taux d'intérêt utilisé pour capitaliser les coûts d'emprunts inscrits dans les immobilisations corporelles est de 1,82 % (2,11 % en 2018).

9 - CRÉDITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Courants et non courants		
Fournisseurs	3 393 848	3 912 102
Fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	14 159 328	19 401 154
Taxes à la consommation à payer	441 680	
Salaires, vacances et avantages sociaux	1 641 620	1 354 537
Intérêts courus à payer	1 131 958	1 168 073
	20 768 434	25 835 866

La valeur comptable des créditeurs correspond à une approximation de la juste valeur.

10 - MONTANTS ÉVENTUELS

Passifs éventuels

Diverses réclamations ou actions judiciaires ont été intentées contre AQi au cours de l'exercice ou antérieurement. La direction estime que ces réclamations sont injustifiées et qu'il est peu probable que AQi ait à les régler. Cette évaluation est cohérente avec celle des conseillers juridiques externes indépendants.

Cauranta

11 - EMPRUNTS

Les emprunts sont composés des passifs financiers suivants :

		Courants		Non courants
	2019	2018	2019	2018
Obligations de série A, 5,12 %, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable par versements trimestriels de 562 500 \$, échéant en avril 2029	2 250 000	2 250 000	19 125 000	\$ 21 375 000
Obligations de série B, 4,77 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 250 000 \$, plus les intérêts, échéant en avril 2022	1 000 000	1 000 000	1 500 000	2 500 000

au 31 décembre 2019

11 - EMPRUNTS (suite)				
,		Courants		Non courants
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Obligations de série C, 4,36 %, nettes des frais de transaction de 868 696 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en mai 2045			174 131 304	174 095 239
Obligations de série D, 2,8 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 1 023 419 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2030	3 086 972	3 002 028	34 017 673	37 104 645
Obligations de série E, 3,42 %, nettes des frais de transaction de 135 760 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en mai 2025			39 864 240	39 840 619
Obligations de série F, 3,25 %, nettes des frais de transaction de 152 038 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en juin 2026			49 847 962	49 823 953
Total de la valeur comptable	6 336 972	6 252 028	318 486 179	324 739 456
•				

En vertu des conventions de crédit, AQi est assujettie à certaines conditions. Au 31 décembre 2019 et tout au long de l'exercice, ces conditions étaient respectées.

Les obligations de séries A, C, E et F sont greffées d'un fonds de prévoyance pour le service de la dette et d'un fonds de prévoyance d'exploitation et d'entretien. Cette réserve est constituée de dépôts à terme non courants.

De plus, AQi peut recourir à un emprunt bancaire et à des prêts à terme, financés auprès d'institutions financières, de 2 000 000 \$ et de 5 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel (3,95 %). Ces créances sont renégociables annuellement. AQi a également un prêt à terme autorisé de 10 000 000 \$. Ce dernier pourrait être augmenté par tranches de 10 000 000 \$ jusqu'à concurrence de 50 000 000 \$ et porte intérêt au taux des acceptations bancaires plus une prime. Il est renégociable en septembre 2021. Au 31 décembre 2019, ces créances sont inutilisées.

au 31 décembre 2019

12 - PRODUITS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2019
		Amortissement	Coût non
	Coût	cumulé	amorti
	\$	\$	\$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées, machinerie			
et équipement	140 574 817	24 729 802	115 845 015
			2018
		Amortissement	Coût non
	Coût	cumulé	amorti
	\$	\$	\$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées, machinerie			
et équipement	140 587 561	21 214 816	119 372 745

13 - OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	<u>2019</u>	2018
	\$	\$
Salaires	13 378 407	12 241 598
Avantages sociaux	2 081 111	2 083 705
Régime de retraite à prestations définies	173 000	203 000
Régime de retraite à cotisations définies	501 340	526 872
Allocations de retraite et indemnités de fin d'emploi	1 006 768	89 145
Charges au titre des avantages du personnel	17 140 626	15 144 320

Régime de retraite à prestations définies

Le régime à prestations définies est enregistré au Bureau du surintendant des institutions financières, sous le numéro 57205, en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.

AQi offre un régime à prestations définies à ses employés à temps plein en poste avant le 1er novembre 2000. Les cotisations salariales requises varient entre 10,8 % et 19,9 % (10,1 % et 19,4 % avant le 1er janvier 2019) du salaire, et sont assujetties à un maximum. AQi verse les cotisations nécessaires au financement du régime pour les services courants et pour combler le déficit. La rente des employés correspond à un pourcentage du salaire des cinq années consécutives de service reconnu aux fins d'admissibilité les mieux rémunérées. L'âge normal de retraite est 65 ans. Par contre, une date de retraite facultative est possible pour les participants âgés de 60 ans ou plus ayant accompli au moins deux années de service reconnu aux fins d'admissibilité, ainsi que pour les participants âgés de 55 ans ou plus ayant accompli au moins 30 années de service reconnu aux fins d'admissibilité.

au 31 décembre 2019

13 - OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

AQi est soumise à certains risques liés aux avantages du personnel, dont le rendement des placements, le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation de l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies, l'espérance de vie des participants et l'inflation future. L'administrateur du régime est l'employeur. Celui-ci a pour responsabilité d'établir la politique de placement et d'analyser les changements réglementaires, les prestations, la capitalisation et la situation financière du régime contributif à prestations définies. L'administrateur a confié à un gestionnaire de placements indépendant la gestion des actifs du régime.

À des fins de comptabilisation, AQi évalue ses obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et la juste valeur des actifs du régime le 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle complète sur base de capitalisation a été effectuée au 31 décembre 2018 et le résultat a été extrapolé jusqu'au 31 décembre 2019.

Les cotisations d'équilibre requises basées sur l'évaluation actuarielle de 2018 sont de 139 100 \$ (171 200 \$ en 2018).

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies pour la période considérée se détaillent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies		
au 1er janvier	9 624 200	10 010 700
Coût des services rendus	107 800	137 100
Coût financier	365 300	351 900
Cotisations des employés	57 400	71 200
Écarts actuariels		
Perte actuarielle découlant de l'expérience du régime	14 900	57 900
Perte (gain) actuarielle découlant de changements dans		
les hypothèses financières	850 300	(663 600)
Prestations versées	(341 200)	(341 000)
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies		
au 31 décembre	10 678 700	9 624 200

Afin de déterminer les obligations au titre de la retraite, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	2019	2018
	%	%
Taux d'actualisation	3,1	3,8
Taux de croissance de la rémunération	2,3	2,4
Inflation	1,3	1,4

La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 13,9 ans.

au 31 décembre 2019

13 - OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'un actuaire indépendant.

Les actifs détenus relativement aux obligations au titre du régime de retraite à prestations définies de AQi peuvent être rapprochés avec le solde d'ouverture à la date de clôture comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	11 090 037	11 423 560
Augmentation des actifs		
Cotisations de l'employeur	215 823	258 077
Cotisations des employés	57 400	71 200
Rendement des actifs du régime, excluant les produits d'intérêts	1 584 000	(677 400)
Produits d'intérêts	419 800	399 600
	2 277 023	51 477
Diminution des actifs		
Frais d'administration	42 000	44 000
Prestations versées	341 200	341 000
	383 200	385 000
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	12 983 860	11 090 037

Les actifs du régime sont dans des unités de fonds communs à stratégie équilibrée.

Les actifs du régime comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, dont le niveau 1 qui utilise des données sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs auxquels le régime de retraite a accès. Les actifs du régime sont de niveau 1.

La charge au titre du régime de retraite à prestations définies de l'exercice présentée à l'état du résultat global au poste « Charges au titre des avantages du personnel » se détaille comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Coût des services rendus	107 800	137 100
Intérêts nets	23 200	21 900
Frais d'administration	42 000	44 000
Charge au titre du régime de retraite à prestations définies	173 000	203 000

au 31 décembre 2019

13 - OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

AQi prévoit verser des cotisations de 194 445 \$ (239 531 \$ en 2018) au régime de retraite au cours du prochain exercice.

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et les actifs du régime peuvent être rapprochés de la façon suivante avec les montants présentés à l'état de la situation financière :

	2019	2018
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime	12 983 860	11 090 037
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies	10 678 700	9 624 200
Excédent	2 305 160	1 465 837
Effet du plafond de l'actif au titre du régime de retraite		
à prestations définies	(2 815 400)	(2 044 300)
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies	(510 240)	(578 463)

Les hypothèses actuarielles peuvent avoir une incidence importante sur les montants liés aux avantages du personnel.

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont des changements qui auraient raisonnablement pu être apportés aux hypothèses actuarielles importantes utilisées au 31 décembre 2019 auraient influé sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies à cette même date.

		2019	2018
		Impact sur	Impact sur
		l'obligation au titre	l'obligation au titre
		du régime de	du régime de
		retraite à	retraite à
		prestations	prestations
		définies	définies
		\$	\$
Taux d'actualisation	2,85 % (au lieu de 3,10 %)	368 800	326 400
Taux de croissance des salaires	2,05 % (au lieu de 2,30 %)	(900)	(3 300)
Inflation	1,05 % (au lieu de 1,30 %)	(228 300)	(198 500)

14 - CONTRATS DE LOCATION

AQi a conclu des contrats de location visant des terrains et du matériel informatique.

Les contrats de location ne sont pas résiliables ou peuvent être résiliés uniquement moyennant le paiement de frais de résiliation considérables. Certains contrats de location comportent une option permettant d'acquérir le bien loué sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location ou de renouveler le contrat de location pour une période supplémentaire. AQI n'est pas autorisé à vendre le bien sous-jacent ni à le donner en garantie. De plus, AQI doit engager les frais d'entretien nécessaires conformément aux dispositions des contrats de location.

Nombre de

Aéroport de Québec inc. Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

14 - CONTRATS DE LOCATION (suite)

Le tableau qui suit présente la nature des activités de location de AQi classées par type d'actifs sous-jacents :

					contrats de	
					location	
			Nombre de	Nombre de	comportant	Nombre de
		Durée	contrats de	contrats de	des paiements	contrats de
		moyenne	location	location	de loyers	location
	Nombre de	pondérée	comportant	comportant	variables qui	comportant
Actifs au titre de droits	biens sous-	restante	des options de	des options	sont fonction	des options de
d'utilisation	jacents loués	(années)	prolongation	d'achat	d'un indice	résiliation
Terrains	1	41	1			
Matériel informatique	1	2		1		

Actif au titre de droits d'utilisation

L'actif au titre de droits d'utilisation relatif au matériel informatique est présenté dans le matériel informatique dans les immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2019, le coût de cet actif est de 2 207 520 \$ et la valeur de l'amortissement cumulé est de 1 453 284 \$. La charge d'amortissement comptabilisée s'élève à 441 504 \$ (441 504 \$ en 2018). Aucune perte de valeur n'a été constatée relativement à cet actif.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont garanties par les biens sous-jacents aux contrats de location connexes.

Les paiements de loyers contractuels non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

	Moins de 1 an	1 an à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31 décembre	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2019 31 décembre	498 717	543 685					1 042 402
2018	496 749	498 717	543 685				1 539 151

Les obligations locatives sont présentées comme suit à l'état de la situation financière :

	2019	2018
	\$	\$
Partie courante	437 138	437 138
Partie non courante	484 767	929 344
	921 905	1 366 482

La charge d'intérêts sur les obligations locatives s'élève à 45 949 \$ (à 61 952 \$ en 2018).

au 31 décembre 2019

14 - CONTRATS DE LOCATION (suite)

Paiements de loyers qui ne sont pas comptabilisés comme des obligations locatives

AQi a choisi de ne pas comptabiliser d'obligations locatives au titre des contrats de location à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements effectués aux termes de ces contrats de location sont comptabilisés en charges de manière linéaire. En outre, certains paiements de loyers variables ne peuvent être comptabilisés comme des obligations locatives et sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont versés.

La charge liée aux paiements qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative s'établit comme suit :

	2019
	\$
Contrats de location à court terme	81 222
Contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	46 411
Paiements de loyers variables	4 276 662
	4 404 295

Les paiements de loyers variables qui sont comptabilisés en charges du fait qu'ils ne sont pas comptabilisés comme une obligation locative comprennent les loyers fondés sur les produits des activités ordinaires comme il est décrit ci-dessous :

AQi loue les installations aéroportuaires en vertu d'un bail avec Transports Canada depuis le 1er novembre 2000. Le loyer est établi en fonction d'un pourcentage progressif variant selon les différents paliers de produits. Les produits excluent les intérêts créditeurs, ces derniers étant inférieurs aux intérêts débiteurs. Les paliers de produits et les pourcentages convenus sont les suivants :

Paliers de produits	-
0 à 5 M\$	0
5 à 10 M\$	1
10 à 25 M\$	5
25 à 100 M\$	8
100 à 250 M\$	10
250 M\$ et plus	12

Les sorties de trésorerie totales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 s'élèvent à 4 727 204 \$ (4 045 723 \$ en 2018).

au 31 décembre 2019

14 - CONTRATS DE LOCATION (suite)

Contrats de location simple en tant que bailleur

AQi loue des terrains et des bâtiments aéroportuaires à des sous-locataires. Les produits de ces sous-locations totalisent 2 894 787 \$ (2 747 374 \$ en 2018).

Bien que les risques associés aux droits que AQi conserve à l'égard des biens sous-jacents ne soient pas considérés comme significatifs, AQi déploie néanmoins des stratégies afin de les réduire le plus possible. Par exemple, elle veille à ce que tous les contrats renferment des clauses qui exigent que le bailleur le dédommage en cas d'usure excessive du bien au cours de la durée du contrat de location. De plus, pour les terrains où des services d'avitaillement sont offerts, les contrats renferment des clauses de garantie environnementale pour remise en état du site au départ des locataires.

Les contrats de location ne sont pas résiliables ou peuvent être résiliés uniquement moyennant des frais de résiliation considérables. La durée standard des contrats varie selon le type de sous-location effectuée. Pour ce qui est des contrats de location dans le terminal, la période varie de 1 à 10 ans à compter de la date de début du contrat, alors que la durée moyenne des contrats relatifs aux terrains est de 30 ans, à l'exception d'un contrat dont la durée est de 60 ans.

15 - ENGAGEMENTS

AQi s'est engagée, d'après des contrats de service échéant à différentes dates jusqu'en juin 2024, à verser une somme de 32 453 175 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 9 505 344 \$ en 2020, à 5 715 309 \$ en 2021, à 5 775 558 \$ en 2022, à 5 776 631 \$ en 2023 et à 5 680 333 \$ en 2024.

De plus, AQi s'est engagée à verser 8 837 378 \$ au cours du prochain exercice pour des contrats de construction.

16 - INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT GLOBAL

En-lieu de taxes

Au cours de l'exercice précédent, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé une aide financière de 2 500 000 \$. La direction de AQi a choisi d'attribuer ce montant à l'encontre des en-lieu de taxes.

Produits financiers

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Produits d'intérêts sur l'encaisse	132 468	143 787
Produits d'intérêts sur les dépôts à terme	1 409 563	1 230 973
Produits d'intérêts sur les effets à recevoir	159 949	161 713
	1 701 980	1 536 473

au 31 décembre 2019

16 - INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT GLOBAL (suite)

Charges financières

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Charges d'intérêts sur les emprunts et les obligations locatives	7 025 496	6 007 725
Produits d'intérêts sur la subvention à recevoir afférente à un emprunt	(482 099)	(400 630)
Amortissement des coûts de transaction	83 695	83 695
	6 627 092	5 690 790

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable des montants présentés dans l'état de la situation financière se rapporte aux catégories d'actifs et de passifs qui suivent :

Actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Actifs financiers au cout amorti			
	Taux d'intérêt et échéance	2019	2018
		\$	\$
Courants Encaisse	Tour mouse mandárá de 2.24 %	6 873 593	3 762 911
Dépôts à terme	Taux moyen pondéré de 2,34 % (2,31 % au 31 décembre 2018)	38 443 458	63 008 517
Débiteurs, excluant les taxes à la consommation à			
recevoir (note 6)		6 245 930	5 749 146
Subventions à recevoir (note 7)		6 926 972	6 716 066
Effets à recevoir		155 592	153 204
		58 645 545	79 389 844
Non courants			
Dépôts à terme	Taux moyen pondéré de 2,35 %		
	(2,37 % au 31 décembre 2018), échéant à		
	différentes dates jusqu'en 2026	42 198 359	46 498 359
Effets à recevoir	Taux d'un prêt hypothécaire		
	résidentiel majoré de 5,25 % et taux fixe de 4,25 %	2 044 602	2 222 152
Subventions à recevoir (note 7)		35 517 673	42 444 646
		79 760 634	91 165 157
		138 406 179	170 555 001

au 31 décembre 2019

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Effets à recevoir

Les actifs financiers au coût amorti comprennent un effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose, portant intérêt au taux d'un prêt hypothécaire résidentiel de cinq ans majoré de 5,25 % (8,84 %; 8,44 % au 31 décembre 2018), encaissable par versements mensuels de 9 722 \$ jusqu'en janvier 2033 suivis de 333 versements mensuels de 1 \$, et échéant le 30 octobre 2060. La portion encaissable à court terme est de 116 667 \$.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent également un effet à recevoir en vertu d'une entente de financement d'améliorations locatives, portant intérêt au taux fixe de 4,25 %, encaissable par versements mensuels de 4 807 \$, capital et intérêts, suivis d'un versement final de 79 685 \$, et échéant le 1er mai 2028. La portion encaissable à court terme est de 38 925 \$.

Passifs financiers

	2019	2018
	\$	\$
Courants		
Créditeurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages		
sociaux à payer et les taxes à la consommation à payer (note 9)	17 362 521	24 065 899
Dépôts de clients	91 579	283 285
Emprunts (note 11)	6 336 972	6 252 028
	23 791 072	30 601 212
Non courants		
Créditeurs (note 9)	1 322 613	415 430
Dépôts de clients	592 614	660 560
Emprunts (note 11)	318 486 179	324 739 456
	344 192 478	356 416 658

La juste valeur des instruments financiers non courants est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Évaluation de la juste valeur

Les méthodes et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur sont les mêmes que celles utilisées lors de la période de présentation de l'information financière précédente. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Dépôts à terme, subventions à recevoir, effets à recevoir et emprunts

La juste valeur des dépôts à terme, des subventions à recevoir et des effets à recevoir a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments financiers similaires ayant la même durée jusqu'à l'échéance, et elle se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur des emprunts est de 382 929 000 \$ (345 466 510 \$ en 2018) et a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts similaires.

au 31 décembre 2019

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques découlant des instruments financiers

AQi est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de AQi sont résumés précédemment par catégorie. Les principaux types de risques sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les membres de la direction de AQi gèrent les risques en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court et à moyen terme de AQi en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. Les échéances des placements financiers de AQi sont toutes inférieures à cinq ans.

AQi ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels AQi est exposée sont décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent et entraînent une perte en raison de variations des taux d'intérêt.

Les dépôts à terme, l'effet à recevoir en vertu d'une entente de financement d'améliorations locatives et les subventions à recevoir portent intérêt à taux fixe et exposent donc AQi au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, les variations de la juste valeur n'ont aucun impact sur le résultat net.

L'effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose et les emprunts à terme portent intérêt à taux variable et exposent donc AQi au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Conformément à ses politiques, AQi vise à atténuer l'exposition de son financement à long terme au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les emprunts à plus long terme portent donc intérêt à taux fixe.

La direction estime que des fluctuations des taux d'intérêt de 1 % n'auraient pas d'incidence importante sur le résultat de AQi.

Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque qu'un débiteur de AQi manque à l'une de ses obligations.

Le risque de crédit associé aux créances clients est généralement diversifié, puisque AQi négocie avec un grand nombre d'établissements.

L'exposition maximale de AQi au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de clôture.

AQi a pour politique de traiter uniquement avec des parties solvables. La direction de AQi estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture, est bonne.

au 31 décembre 2019

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Aucun actif financier de AQi n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

AQi applique le modèle simplifié d'IFRS 9 pour comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de toutes les créances clients, étant donné que ces éléments ne comportent pas une composante financement importante.

Lors de l'évaluation des pertes de crédit attendues, les créances clients ont été évaluées sur une base collective puisqu'elles partagent des caractéristiques de risque de crédit communes. Elles ont été regroupées en fonction du nombre de jours depuis lesquels elles sont en souffrance et de l'emplacement géographique du client.

Les taux de pertes de crédit attendues sont fondés sur le profil de paiement lié aux ventes des 60 mois précédant les 31 décembre 2019 et 2018 respectivement, ainsi que sur les taux historiques de pertes de crédit au cours de cette période. Les taux historiques sont ajustés afin de refléter les facteurs macroéconomiques actuels et prospectifs qui influent sur l'aptitude du client à régler les montants dus.

AQi tient compte des perspectives économiques des régions desservies par sa clientèle ainsi que des décisions économiques se passant dans l'industrie de l'aviation tant au Canada qu'à l'international, par exemple, une fusion de deux compagnies aériennes, une entente de partage de code (*codeshare*) ou une alliance, une rationalisation des opérations, etc.

AQi a donc ajusté les taux de pertes historiques en fonction des variations prévues de ces facteurs.

Les créances clients sont sorties de l'état de la situation financière, autrement dit décomptabilisées, lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement. Le défaut de paiement dans les 120 jours suivant la date de la facture, la non-communication de la part du client et l'absence d'engagement auprès de AQi quant à un arrangement de paiement alternatif sont, entre autres, considérés comme des indicateurs qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que AQi ne puisse respecter ses engagements. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que AQi dispose des sources de financement nécessaires à ses activités. À cette fin, AQi établit annuellement des prévisions budgétaires et des prévisions de trésorerie.

AQi considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les créances clients. L'encaisse, les dépôts à terme et les créances clients actuelles de AQi excèdent de façon significative les besoins courants en sortie de trésorerie.

au 31 décembre 2019

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2019, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés de AQi (y compris les versements d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

				2019
		Courants		Non courants
	Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages				
sociaux à payer Dépôts de clients	15 349 737	2 012 784 91 579	1 322 613 592 614	
Emprunts	9 580 196	9 539 426	72 482 352	458 274 712
	24 929 933	11 643 789	74 397 579	458 274 712
				2018
		Courants		Non courants
	Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages				
sociaux à payer Dépôts de clients	21 377 974	2 687 925 283 285	415 430 660 560	
Emprunts	9 661 736	9 620 966	74 044 897	475 822 288
	31 039 710	12 592 176	75 120 887	475 822 288

18 - GESTION DU CAPITAL

Dans ses opérations de gestion du capital, AQi vise l'atteinte de ces objectifs :

- Dégager le capital nécessaire lui permettant de développer et d'améliorer les services aériens et aéroportuaires afin d'assurer un service de qualité aux passagers;
- Maintenir une structure de capital souple lui permettant d'obtenir du financement afin de développer ses infrastructures et son patrimoine foncier;
- Maintenir les liquidités nécessaires afin de faire face aux risques susceptibles d'affecter sa situation financière.

Le capital de AQi est constitué des actifs nets, de l'obligation locative et des emprunts totalisant 467 667 967 \$ (468 869 826 \$ au 31 décembre 2018).

au 31 décembre 2019

18 - GESTION DU CAPITAL (suite)

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, la direction de AQi :

- produit et dépose auprès du conseil d'administration les prévisions financières à court et à long terme;
- produit et dépose trimestriellement auprès du conseil d'administration les états financiers ainsi que le rapport de gestion sur les activités, et fait le suivi des prévisions financières;
- révise périodiquement la tarification de ses services.

19 - VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT

Les ajustements suivants pour les éléments sans effet de trésorerie ont été apportés au résultat afin d'obtenir les flux de trésorerie opérationnels :

•	2019	2018
	\$	\$
Débiteurs	(277 672)	464 879
Fournitures en stock	(148 919)	(498 326)
Frais payés d'avance	266 236	(123 468)
Créditeurs, excluant les fournisseurs afférents		
aux immobilisations corporelles	174 394	1 492 954
Produits reportés	48 316	(14 090)
Dépôts de clients	(259 652)	11 929
	(197 297)	1 333 878

20 - RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

		Obligation	Subventions	
	Emprunts	locative	à recevoir	Total
	\$	\$	\$	\$
1er janvier 2019	330 991 484	1 366 482	(49 160 712)	283 197 254
Flux de trésorerie				
Encaissement			2 701 295	2 701 295
Remboursement	(2 250 000)	(444 577)		(2 694 577)
Éléments non monétaires	,	•		
Subventions obtenues			12 744	12 744
Subventions attribuées au				
remboursement des emprunts	(4 002 028)		4 002 028	
Amortissement des coûts	,			
de transaction	83 695			83 695
31 décembre 2019	324 823 151	921 905	(42 444 645)	283 300 411

au 31 décembre 2019

20 - RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (suite)

	Emprunts	Obligation locative	Subventions à recevoir	Total
	\$	\$	\$	\$
1er janvier 2018	337 077 212	1 788 364	(64 421 143)	274 444 433
Flux de trésorerie			,	
Encaissement			14 802 662	14 802 662
Remboursement	(2 250 000)	(421 882)		(2 671 882)
Éléments non monétaires				
Subventions obtenues Subventions attribuées au			(3 461 654)	(3 461 654)
remboursement des emprunts Amortissement des coûts	(3 919 423)		3 919 423	
de transaction	83 695			83 695
31 décembre 2018	330 991 484	1 366 482	(49 160 712)	283 197 254

21 - TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de AQi comprennent ses administrateurs, ses principaux dirigeants ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des membres du personnel de AQi.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de AQi comprennent les administrateurs et les membres de la direction. La rémunération des principaux dirigeants se détaille comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Salaires, primes et indemnités de fin d'emploi	2 508 605	2 257 202
Coût des avantages sociaux	239 020	209 608
Avantages postérieurs à l'emploi	94 519	281 491
Jetons de présence et honoraires des administrateurs	362 747	333 268
Total de la rémunération	3 204 891	3 081 569

Transactions liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime à prestations définies constitue une partie liée, de même que le régime à cotisations définies. Les transactions de AQi avec les régimes de retraite comprennent les cotisations versées aux régimes qui sont présentées à la note 13. AQi n'a conclu aucune autre transaction avec les régimes de retraite, et aucun solde n'est impayé, sauf les cotisations du dernier mois de l'exercice, qui sont payées au cours du mois suivant la fermeture.